

## AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

---

DELIBERATION N° 08-05 DU 22 AVRIL 2008

Relative à la convention cadre relative à l'exécution des volets  
« prévention des inondations et valorisation du territoire de la Bassée »  
du CPIER 2007-2013

---

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

- Vu le décret n° 66-700 du 14 septembre 1966 relatif aux agences financières de bassin modifié par les décrets n° 74-284 du 8 avril 1974 et n° 75-998 du 28 octobre 1975,
- Vu le SDAGE du bassin Seine-Normandie approuvé le 20 septembre 1996,
- Vu la délibération du 25 octobre 2006 approuvant le IX<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Délibère

### **Article 1 : APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE**

La convention cadre établie par l'Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine relative à un programme d'actions portant sur la prévention des inondations et la valorisation du territoire de la Bassée est approuvée.

### **Article 2 : DELEGATION DE SIGNATURE**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie délègue au directeur de l'agence la signature de cette convention.

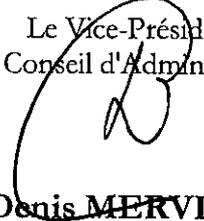
### **Article 3 : ENTREE EN VIGUEUR**

La présente délibération s'applique à compter du 22 avril 2008.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

  
Guy ERADIN

Le Vice-Président  
du Conseil d'Administration

  
Denis MERVILLE